

IMPACT DE L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE DANS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE EN RDCONCO

Présenté par : Mme **Hortence MIGABO**

Chercheuse dans le secteur des Ressources naturelles et Coordinatrice de la plateforme **Dynamique Femme et Mines** au Sud Kivu

INTRODUCTION

Depuis des décennies la question de violence faite à la femme se trouve au centre d'intérêt tant international, régional que national des différents pays concernés par les conflits armés. La forte relation des causes à effet entre l'exploitation minière artisanale et la persistance de la guerre surtout à l'Est de la RDC a déferlé dans plusieurs discours des décideurs et des chercheurs.

Les femmes présentes autour des sites miniers vivent dans un environnement fortement masculin et exercent dans un secteur qui demeure dans la quasi-totalité de sa subsistance informelle. Ces femmes sont insécurisées par des coutumes, pratiques discriminatoires et par une concentration de la présence militaire qui du reste, amplifie le risque de discrimination, les inégalités sociales et les abus sexuels. Les femmes étant dans les milieux considéré, moins instruits, accèdent difficilement aux instances de prise des décisions et elles sont en difficulté d'avoir des activités alternatives autre que la mine et de ce fait elle se voit impliqué dans le plus bas de la chaîne d'exploitation des minerais, souvent exploitée par son employeur et parfois obligée de suppléer au manque de travail par des rapports sexuels à haut risques.

CONSIDERATION DE LA FEMME DANS LA SOCIETE CONGOLAISE

La situation des femmes congolaise est très précaire et déplorable, elles souffrent d'une extrême pauvreté, d'un analphabétisme généralisée, de l'absence

des services de santé adéquats, des politiques publiques et des mécanismes étatiques pour leur promotion, et en plus, elles subissent le poids des coutumes et des pratiques discriminatoires qui persistent lourdement à leur égard.

Ces violences portent atteintes à l'intégrité physique et psychologique des victimes, elles anéantissent leur possibilité de jouir des autres droits et détruisent la vie des familles et des communautés. Les femmes congolaises continuent de souffrir et de payer un lourd tribut au conflit multiethnique et politique qui continue à sévir dans plusieurs parties du pays et ce, dans l'indifférence. Une différence qui s'illustre par le fait qu'on ne tient pas compte des besoins de la femme concernant les priorités sécuritaires, mais également par l'absence des mesures urgentes et efficaces, visant à lutter contre l'impunité et à mettre en place un mécanisme de l'indemnisation et de la réparation matérielle, physique et morale des préjudices causés aux femmes et aux jeunes filles congolaises. Dans un pays à majorité rurale où la femme est l'un des moteurs économiques qui assure la sécurité alimentaire de sa famille et du pays, l'impact socio économique de la violence faite aux femmes est dévastatrice. Elles sont maintenues à l'écart du pouvoir économique et politique, à l'accès à la terre et aux biens immobiliers, et leur droit à la succession est systématiquement bafoué. Par exemple dans le tribut shi qui est ma tribut une femme ne peut pas acheter ni vendre un champ non plus une maison, c'est un interdit qu'elle doit observer scrupuleusement mais elle peut exploiter un champ avec l'autorisation et sous surveillance de son mari.

LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

La féminisation de la pauvreté a aussi atteint la société congolaise, les congolais sont un peuple qui, pour un bon nombre d'année a vécu de l'exploitation agricole et celle-ci est principalement l'apanage des femmes. Pourtant, la réduction agricole suite à l'infertilité du sol (cas de la mosaïque), l'éloignement des champs, l'insécurité liée à la présence des forces négatives

et étrangères (le mai mai et les FDLR,...), les érosions et les glissements des terres causés par la déforestation à outrance liée à l'exploitation minière artisanale, toutes ces causes ont fait de l'agriculture une activité moins rentable mais aussi fastidieuse et risquée pour la femme, qui en est l'actrice principale. De plus, l'accès et le contrôle de ressource essentiellement de la terre, constitue un problème sérieux dans la mise en œuvre effective de l'approche genre. Bien que ce soit les femmes qui effectuent le plus souvent le travail de la terre, elles peuvent difficilement se prévaloir le droit à cette terre malgré les avancés dans l'administration congolaise. Du fait de chômage et du délaissement des maris, bon nombre des femmes trouvent le secteur minier comme la seule opportunité de travailler non seulement à cause du revenu journalier mais aussi au libre accès.

Dans le cadre économique, la crise aggravée par les guerres successives et le climat d'insécurité qui perdure jusqu'à nos jours ont entraînés des modifications dans la structure économique de la RDC. Celle-ci est devenue principalement informelle permettant ainsi une grande intégration de la femme (non instruite) dans le monde du travail suite à sa flexibilité (libre entrée, moindre capital initial,...) ce qui lui a permis aussi à jouer un rôle déterminant comme pilier de son ménage. En dépit d'être décrit comme un monde typiquement masculin avec d'énormes barrières liées aux us et coutumes, le secteur minier utilise illégalement plusieurs catégories des femmes mais avec une sous estimation de leur main d'œuvre. Les femmes et les filles dans les carrés miniers sont sous scolarisées l'accès à l'éducation est extrêmement limité ; on observe le taux d'abandon des femmes et de leurs enfants par les conjoints qui sont pour la majorité les creuseurs. Les femmes de tous les âges ont la responsabilité de couvrir les besoins essentiels de nombreuses personnes à charge contrairement aux hommes. Les femmes jouent un rôle important dans l'exploitation artisanale des minerais en effectuant des activités reliées à l'extraction et d'autres activités connexes. A kamituma par exemple aucun règlement n'interdit aux femmes d'exécuter extractives tandis que à Walungu un territoire voisin de Kamituga malgré que le

règlement interdise, elles sont nombreuses à le faire après un arrangement avec le personnel de l'administration du foyer minier. Les outils de travail utilisés par les femmes sont très rudimentaires et requièrent beaucoup d'efforts physiques.

Au niveau des activités extractives, les femmes exercent des différentes tâches, il y a des **twangaises**, celles qui broient le sable et les pierres des minerais manuellement dans des mortiers métalliques, ces femmes gagnent plus ou moins 1 à 2 dollars par jour et elles sont soumises à des multiples taxes sans quittance. Cette activité principalement féminine est la plus importante sur le site de Kamituga au Sud Kivu et la plus part des femmes qui exercent cette activité dans ce milieu sont les femmes des militaires qui travaillent sous surveillance de leurs maris ou concubins et actuellement il y a une tension de méfiance qui règne entre ces femmes des militaires et celles des civiles. On retrouve également les femmes **transporteuses** qui transportent du sable et des pierres qui dépassent même leur poids et souvent avec des bébés au coup, du site d'extraction au site de broyage et les femmes **Hydrauliques** qui transportent de l'eau pour refroidir les concasseurs, ces femmes sont souvent victimes des avortements et des infections. Travaillant dans les points de lavage, situés dans de petits cours d'eau il y a aussi les femmes **songeuses** qui préparent les sables broyés à être lavés en les mouillant avec de l'eau pour en faire de la boue et les femmes **laveuses** qui effectuent ensuite le lavage du sable. Quant aux femmes **Bizalu** elles récupèrent les déchets du sable, le font broyer par les twangaises, lavent le sable à nouveau et vendent l'or qu'elles y soutirent, elles sont obligées souvent à donner leurs sexes aux creuseurs en contrepartie des déchets. Peu de femmes sont PDG c'est-à-dire propriétaires du puits, et celles qui le sont se font représenter par un homme qui fait office de gérant du puits. D'autres sont des **souteneuses** c'est-à-dire celles qui soutiennent les activités d'un puits pendant la période de durs travaux relatifs au creusage ces femmes sont souvent victimes d'escroquerie.

Une fois les activités extractives terminées, les creuseurs rejoignent les campements miniers qui sont érigés aux alentours. Dans ces campements les

femmes exercent plusieurs activités, elles sont petites commerçantes, tenancières de site de restauration, d'autres produisent et vendent des boissons locales alcoolisées. La pratique de la prostitution est courante comme source de revenu complémentaire. Les femmes prostituées sont surnommées **creuseurs sans bêche**. Et certaines femmes s'adonnent aussi à l'agriculture.

Les us et les coutumes ont préséance sur les lois nationales en matière des droits humains dans les carrés miniers, ceci a des conséquences néfaste sur la vie des femmes et des filles. Elles sont nombreuses à souffrir des multiples violences basées sur le genre et les violences sexuelles dont le viol, le mariage forcé et la prostitution des filles mineures. Les sites que nous avons visités ne comptent aucune structure d'accompagnement pour les femmes et les filles victimes des violences ; il n'y a pas de service de police, moins encore la police spéciale pour les femmes et les enfants. On recense un nombre important de filles mères laissées à elles seules. Enfin, l'extrême pauvreté et l'ignorance généralisée des droits humains amènent certaines femmes ayant de nombreux enfants à aller jusqu'à vendre leurs filles aux creuseurs pour un montant dérisoire soit équivalent de 2 cartons de cigarettes.

La persistance des pesanteurs socioculturelles liées au statut de subordination des femmes par rapport aux hommes freine et dévalorise la participation féminine aux activités liées à l'exploitation artisanale des minerais, limitant par conséquent leur autonomisation économique. Les femmes qui travaillent directement ou indirectement dans les mines n'ont pas le contrôle de leurs revenus.

Les femmes font face à de nombreux abus de la part des hommes qui contribuent à leurs vulnérabilités. Les mains d'œuvre des femmes sont systématiquement sous valorisées par rapport aux hommes pour effectuer le même travail dans le carrés miniers. Des fouilles corporelles, allant même dans le vagin des femmes, souvent à la vue de tous et des tortures, sont souvent exercées par des hommes à la fin du quart de travail des femmes dans le but de s'assurer qu'elles ne cachent pas de l'or sous les vêtements. L'escroquerie et la ruse commis

par les hommes sont aussi très répandues comme moyens pour discriminer les femmes. C'est le milieu où la pratique du crédit est monnaie courante, cependant celle-ci se fait souvent au détriment des femmes, les hommes remboursent difficilement leurs dettes une fois les travaux terminés ou ne s'en acquittent tout simplement pas et ceci, autant pour les femmes qui offrent des biens et service que pour celles qui travaille directement dans l'extraction.

On observe que certaines administrations des mines interprètent le code minier congolais en portant préjudice à la participation des femmes à la chaîne d'exploitation comme c'est le cas dans le territoire de Walungu au Sud Kivu. Le non accès au financement constitue un obstacle par rapport à la participation des femmes dans une perspective viable et l'absence de regroupement (structures) de femmes œuvrant dans les mines est un frein à leur développement et pour briser leur isolement.

Dans la plus part des sites miniers, les femmes sont interdites d'accès au lieu d'extraction suite aux restrictions culturelles et des croyances selon lesquelles la présence de la femme dans le site à une incidence négative sur la présence des minerais. Les autorités coutumières se donnent le devoir de faire respecter ces interdits faute de quoi il y aura un malheur qui va s'abattre sur les creuseurs. La femme en pleine menstruation est aussi source du malheur pour le creuseur ainsi dans les sites la femme n'est autorisée qu'à se limiter au bas de la chaîne d'approvisionnement où elle peut faire ses activités sans affectée le travail des creuseurs par les interdits.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'intégration du genre dans les structures et pratiques à tous les niveaux en matière de gouvernance des ressources dans le secteur minier artisanal est loin d'être une réalité en RDC. Les femmes éprouvent encore d'énormes difficultés à faire valoir leurs droits en raison notamment des barrières culturelles, de leur faible niveau de formation et du manque d'information en ce qui concerne la

violence exercée à leur égard ainsi que l'existence de textes et des lois encore discriminatoires envers elles. Eu égard à ce qui précède quelques recommandations méritent d'être élaborées :

Au gouvernement congolais :

- Mettre en place un cadre institutionnel et légal dans le secteur minier qui intègre le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, un cadre qui intègre aussi la dimension genre en générale et tienne compte de la résolution 1325,
- Poursuivre le processus de révision des lois nationales discriminatoires qui constituent à l'autonomisation de la femme et à son développement économique,
- Définir des stratégies et mener des campagnes de sensibilisation pour l'éducation des filles au niveau secondaire et supérieur,
- Nommer les femmes aux postes de prises des décisions dans le secteur minier et veillez à leur implication dans les projets et programmes relatifs au secteur,

A la société civile et aux organisations féminines :

- Veiller à l'évaluation régulière de la mise en œuvre de la résolution 1325 et des autres résolutions apparentées ainsi que les instruments de la CIRGL,
- Mener des campagnes de sensibilisation pour une forte participation des femmes dans tous les secteurs de la vie nationale y compris le secteur minier,
- Vulgariser les textes nationaux, régionaux et internationaux relatifs à la protection et à la promotion des droits des femmes,
- Réaliser un plaidoyer auprès des autorités politiques et auprès de l'administration minière pour politique d'emploi sexospécifique,

- Former les femmes en droits des femmes, en leadership féminin, en plaidoyer et en entrepreneuriat minier.
- Sensibiliser, former, appuyer les femmes pour qu'elles s'organisent en association, en mutuelles d'épargne ou en coopératives et les accompagner dans des initiatives locales de développement, de leadership et d'activité génératrice de revenu afin de briser leur isolement et leur donner une force collective qui leur permettra d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles,
- Mobiliser des ressources humaines, matérielles et financière pour la mise en œuvre des recommandations ci hautes mentionnées,

NOUS DISONS ET NOUS VOUS REMERCIONS